

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2024

Ordre du jour :

- Attribution logement n° 5 à la Ferme Claire
 - Sécurisation des Baraques : choix du maître d'œuvre
 - Avancement du projet pétanque
 - Tour des commissions
 - Questions diverses
-

Par suite d'une convocation en date du 12 janvier 2024, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la salle du conseil le jeudi 18 janvier 2024 à 20 heures 30 sous la présidence de Monsieur Jérémie COURLET, Maire.

Étaient présents : Jérémie COURLET, Christelle DEROBERT, Nicolas GIROD, Sébastien REY-GORREZ, Béatrice TISSOT, André MORARD, Gaëlle MESSINA, Carole ETTORI, Véronique LEGENDRE, Alexandre BAUDET, Aline SIMOES

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents excusés : Céline GEORG (a donné pouvoir à Christelle DEROBERT), Marie TROUILLET (a donné pouvoir à Aline SIMOES)

Absent : Yanis ETHEVE, Rémi BESSERER

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance à 20h30 et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

A été nommé secrétaire de séance : Christelle DEROBERT

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance de Conseil Municipal du jeudi 14 décembre 2023.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'ajouter les deux points suivants à l'ordre du jour du Conseil Municipal : Bornage parcelle de M. Gérard VEYRAT à Chamoux ; Zones prioritaires et préférentielles pour le développement des énergies renouvelables.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

DEL01_2024 : ATTRIBUTION DU LOGEMENT N° 5 A LA FERME CLAIRE

Monsieur FANTONE Quentin, locataire de la Ferme Claire de l'appartement communal n° 5E situé Résidence « la Ferme Claire », 111 route du Pont Fornant à Minzier, quitte son logement le 31 janvier 2024.

Après étude des dossiers par la commission, Madame Christelle DEROBERT, Adjointe au Maire, mais aussi représentante de la commission chargée des appartements communaux, propose au Conseil Municipal d'attribuer l'appartement n° 5E situé Résidence « la Ferme Claire », 111 route du Pont Fornant à Minzier à Monsieur Lucas NICOLE et Madame Emmanuelle PAYET à compter du 1^{er} février 2024 pour un loyer de **516 € par mois**, des **charges mensuelles de 120 €** et le versement d'une **caution de 516 €**.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition et prend acte de la location du logement communal n° 5E situé Résidence « la Ferme Claire », 111 route du Pont Fornant à Minzier, à Monsieur Lucas NICOLE et Madame Emmanuelle PAYET à compter du 1^{er} février 2024 pour un loyer de 516 € par mois, des charges mensuelles de 120 € et le versement d'une caution de 516 €.

DEL02 2024 : SÉCURISATION DES BARAQUES : CHOIX DU MAÎTRE D'ŒUVRE

Monsieur le Maire rappelle le projet de sécurisation du hameau des Baraques. Il indique que la commission travaux s'est réunie lundi soir pour étudier les 4 dossiers de bureau d'études reçus.

Il rappelle que tous les bureaux d'études devaient répondre sur la base d'une tranche ferme comprenant une esquisse du projet avec différents scénarios d'investigation. Et une tranche optionnelle comprenant la mise en œuvre du projet, la consultation des entreprises de travaux et le suivi de chantier.

L'entreprise ALP VRD n'a répondu qu'à la tranche ferme du projet, soit 5 000 € HT.

L'entreprise GEOPROCESS : tranche ferme 5 775 € HT + tranche optionnelle 13 475 € HT, soit un forfait de rémunération à 5 % du montant HT des travaux (estimés à 385 000 €). A rajouter 3 500 € HT de levers topographiques.

L'entreprise PROFIL ÉTUDES n'a pas dissocié la tranche ferme et la tranche optionnelle et propose un forfait de rémunération à 5 % du montant HT des travaux (estimés à 500 000 €). A rajouter une mission complémentaire de 3 000 € HT (pour étude du foncier et concertation avec le conseil départemental) et les levers topographiques.

L'entreprise VRD Conception prévoit une tranche ferme à 15 540 € HT (levers topographiques compris) et une tranche optionnelle avec des taux de rémunération différents selon le montant HT des travaux. Si les travaux sont inférieurs à 400 000 € alors le forfait de rémunération sera de 6.50 %, si les travaux sont compris entre 400 000 € HT et 500 000 € HT le forfait est à 6 % et si les travaux sont supérieurs à 500 000 € HT alors le forfait est à 5.50 %.

Après études, la commission propose au conseil municipal de retenir la proposition de l'entreprise GEOPROCESS.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de suivre la proposition de la commission et retenir l'entreprise GEOPROCESS pour une tranche ferme à 5 775 € HT, puis un forfait de rémunération à 5 % du montant HT des travaux pour la tranche optionnelle. Il autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la poursuite de l'opération.

DEL03 2024 : AVANCEMENT DU PROJET PÉTANQUE

Monsieur le Maire indique qu'il a eu une réunion avec l'association de la pétanque concernant leur projet de couvrir les terrains. Il donne la parole à Sébastien REY-GORREZ pour faire le compte-rendu de cette réunion. Il rappelle le projet de l'association Loisirs du Vuache de couverture des quatre terrains de pétanque existant sur le hameau de Prévy et l'accord de principe du conseil en date du 8 juin 2023. Le projet consiste en la création d'un abri bois, toiture tôles bac acier, fermé sur 2 côtés (façades Nord et Est). L'abri pourrait être utilisé par la commune pour d'autres manifestations. Une nouvelle convention sera donc rédigée en ce sens entre la commune de Minzier et l'association. Le montant de ces travaux s'élève à 57 685 € HT.

Après avoir délibéré, à 10 voix pour et 3 abstentions, le conseil municipal décide la poursuite de ce projet. Une déclaration préalable au titre de l'urbanisme sera donc déposée par la commune. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à la signer.

Monsieur le Maire indique que ce projet pourrait être soutenu par le Conseil Département 74. Il demande l'autorisation de déposer un dossier de demande de subvention.

Après avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter une aide du Conseil Départemental de la Haute-Savoie à hauteur de 50 % du montant HT des travaux, soit 28 842.50 € et déposer un dossier de demande de subvention au titre du CDAS 2024.

L'association participera sur ses fonds propres à hauteur de 7 000 €.

DEL04 2024 : BORNAGE PARCELLE DE M. GÉRARD VEYRAT A CHAMOIX

Monsieur le Maire indique qu'il a été convoqué à un bornage à Chamoux pour une parcelle en bordure de route appartenant à M. VEYRAT Gérard.

Étant convoqué sur place, Monsieur le Maire en a profité pour demander au géomètre s'il était possible de régulariser une situation de fait en face de cette parcelle, à l'entrée de l'impasse du four à pain. La proposition serait de céder une partie de l'emprise publique déjà utilisée pour l'implantation de la fosse septique à M. Gérard VEYRAT. La partie proposée à la cession est déjà en herbe et n'est pas utilisée pour la voirie.

Monsieur le Maire présente le découpage proposé et demande l'avis du conseil.

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette proposition à 12 voix pour et une abstention, et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la poursuite de l'opération.

Comme le prévoit la loi, le projet de cession sera soumis à enquête publique.

DEL05 2024 : ZONES PRIORITAIRES ET PRÉFÉRENTIELLES POUR LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Monsieur le Maire rappelle que lors de la dernière réunion du conseil municipal des zones prioritaires et préférentielles pour le développement des énergies renouvelables sur le territoire de la commune de Minzier ont été proposées :

- La première : depuis le parking co-voiturage face au triolet jusqu'à la STEP cadastrée C 1191, 656, 1061, 1052, 990, 1054, 1056, 1051 et partie des parcelles C 987, 1189 et 1190, et au terrain de pétanque C 294,295.
- La seconde : la zone située route de la Fruitière cadastrée C 1114,1115, 1194, 1193, 1112, 902, 161, 160 et partie de la parcelle C163.

Il ajoute que ces zones non imposables au PLUi doivent être actées en Préfecture. Par conséquent Monsieur le Maire demande l'approbation du conseil municipal.

Après discussion, le conseil municipal **approuve ce choix**, à savoir :

Les deux zones d'accélération sur l'Énergie Solaire photovoltaïque sur bâtiments et ombrières suivantes :

- La première : depuis le parking co-voiturage face au triolet jusqu'à la STEP cadastrée C 1191, 656, 1061, 1052, 990, 1054, 1056, 1051 et partie des parcelles C 987, 1189 et 1190, et au terrain de pétanque C 294,295.
- La seconde : la zone située route de la Fruitière cadastrée C 1114,1115, 1194, 1193, 1112, 902, 161, 160 et partie de la parcelle C163.

Et **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document s'y afférent.

TOUR DES COMMISSIONS

Association : Carole ETTORI rapporte qu'elle a rencontré l'association la Fouine. Le comité lui a présenté les comptes des années 2020, 2021, 2022 et 2023. La présentation est conforme. Elle indique que l'AG aura lieu le 12 février et que les statuts de l'association prévoient que 2 membres du conseil municipal doivent être présents dans le comité. Carole ETTORI et Véronique LEGENDRE se portent volontaires.

Projet jeunes avec la MJC du Vuache : une rencontre aura lieu le vendredi 2 février à 18h00 à la salle des associations avec les jeunes nés en 2009, 2010, 2011 et la MJC afin de leur présenter le projet. En ce qui concerne le classement de la salle en ERP, les aménagements sont quasiment terminés. Il ne manque plus que l'alarme incendie. Un devis est en cours d'élaboration. La capacité maximale d'accueil de la salle est de 19 personnes.

Les frais de fonctionnement (eau, électricité, ...) seront à la charge des 3 communes partenaires.

Forêt : Nicolas GIROD présente le devis de l'ONF pour les travaux 2024 : dégagement de plantation, entretien des limites cadastrales (dernière portion) et dépressage avec nettoyage de jeune peuplement. Le dépressage était déjà prévu l'année dernière mais n'a pas été réalisé car cette

opération pourrait être subventionnée par le Département à hauteur de 60 %. L'ONF nous tiendra informé des démarches à effectuer.

Le devis total se monte à 9 340 € HT.

L'ONF a également informé les élus qu'une grosse coupe devrait avoir lieu en fin d'année à la Pierre 33 pour environ 600 m³ de bois afin de valoriser la forêt et donner de l'air car les arbres sont trop serrés. Le travail sera réalisé sur plusieurs communes afin de limiter les coûts de transport du matériel.

Recensement des personnes fragiles : Christelle DEROBERT rappelle qu'un appel a été lancé sur le dernier Minziérois afin de recenser les personnes fragiles et isolées sur la commune. A ce jour, une personne a demandé son inscription sur cette liste. La commission devra se réunir pour savoir comment orienter l'aide envers ces personnes et établir un plan d'actions.

Urbanisme : Sébastien REY-GORREZ, Maire Adjoint en charge de l'urbanisme, présente les dossiers :

DÉCLARATION PRÉALABLE

<i>Numéro</i>	<i>Demandeur</i>	<i>Adresse des travaux</i>	<i>Nature des travaux</i>	<i>Décision</i>
07418423X0044	SCHWEYER Alain)	55A chemin de la Tuilière	Plantation d'une haie	Arrêté de non opposition n°59/2023 du 21.12.2023
07418423X0051	GAILLARD Alain	Les Baraques	Exhaussement de 200 m ² sur 1m de hauteur	Arrêté d'opposition n°60/2023 du 21.12.2023
07418423X0053	BEJEAN Catherine	621 route des Baraques	Division en vue de construire	Arrêté d'opposition n°01/2024 du 04.01.2024
07418423X0054	CLAIRET Julien	2021A route des hameaux	Pose portail coulissant	Arrêté d'opposition n°02/2024 du 08.01.2024
07418423X0055	PROTECT PLANET	780 route du Crêt	Installation de panneaux photovoltaïques	Arrêté de non opposition avec prescriptions n°03/2024 du 15.01.2024

PERMIS DE CONSTRUIRE

07418423X0004	Ladislav DOMOK	Route de Néplier	Extension + démolition étage pour reconstruction	Arrêté de non opposition n°4/2024 du 18.01.2024
---------------	----------------	------------------	--	---

QUESTIONS DIVERSES

Plan communal de sauvegarde : Sébastien REY-GORREZ explique que la commune est soumise à l'élaboration d'un plan communal de sauvegarde (PCS) du fait de son classement en niveau 3 sur le risque sismique. Ce plan a vocation de définir les marches à suivre en cas d'aléas survenant sur la commune. Il devra être fait avant fin 2024. Il propose de contacter des cabinets de conseil afin de le faire réaliser. Un groupe de travail sera constitué pour son élaboration. Le conseil demande de se renseigner auprès des communes voisines pour voir avec qui elles ont travaillé. A suivre.

PCAET (Plan Climat-Air-Énergie Territorial) : la CCUR organise des ateliers à destination de tous afin de mettre en place un plan d'actions. Ces ateliers se dérouleront dès le 1^{er} février, consultation des dates et horaires sur PanneauPocket.

Fibre optique : Monsieur le Maire indique qu'il a une réunion téléphonique ce lundi 22 janvier 2024 pour faire le point sur l'avancement de la fibre optique sur la commune.

Corbillard : André MORARD rappelle le souhait de la commune de se séparer de l'ancien corbillard sans le jeter. Il informe qu'une personne de Chessenz serait intéressée pour l'acquérir. Ceci

permettrait de le valoriser. Le conseil donne son accord de principe et attend la proposition de M. JACQUOT.

Cimetière : André MORARD fait également remarquer que les cavurnes installées au cimetière sont saturées. Il n'y en a plus de libre. Le conseil réfléchira dans l'avenir à installer un nouvel espace dédié aux cavurnes. Pour le moment, il est rappelé qu'il est toujours possible d'inhumer des urnes dans le cimetière communal car une case est toujours disponible dans l'ancien columbarium et 5 cases dans le nouveau.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

La séance est levée à 22h50.

Le Maire de Minzier,
Jérémy COURLET

Le secrétaire de séance,
Christelle DEROBERT